

# Annexe - Règlement intérieur

## **I. Entrée et Sortie**

- Les élèves sont accueillies 5 minutes avant le début des cours. Il est recommandé aux parents de ne pas laisser les enfants seuls avant l'ouverture des cours. L'ILAM décline toute responsabilité.
- Les parents ne sont pas autorisés à accéder aux classes, pour prendre rendez-vous avec l'enseignement, il faut préalablement passer par la direction ou via le carnet de correspondance.
- Toute absence ou retard doit être justifiée avant le début du cours auprès de la direction par mail, une fois l'entrée en classe la sortie se fait à l'heure réglementé par son emploi du temps.
- Toute demande exceptionnelle doit être formulé par écrit par le tuteur auprès de la direction. Les parents doivent venir chercher leurs enfants immédiatement après la fin du cours. **L'école décline toute responsabilité en cas de retard lors de la sortie de l'école au maximum 10 minutes.**

## **II. Comportement, Sécurité et Hygiène**

- Les élèves témoigneront du respect envers les responsables et leurs camarades. Aucune violence physique ou verbal ne sera accepté. En cas de conflit, le problème est réglé par la direction, l'enseignant et le parent.
- Il est interdit de manger ou de mâcher du chewing-gum pendant les cours.
- Une tenue correcte et propre est demandé.
- L'introduction d'objets dangereux susceptible de provoquer du désordre ou des dégradations est interdites. Les locaux doivent rester propre et toute dégradation devra être remboursé.

## **III. Exigence scolaire**

- Tout travail exigé par l'enseignant doit être effectué en temps et en heure par l'élève. L'élève doit se munir de son matériel scolaire. Le sérieux est exigé en classe.
- Les parents doivent contrôler les cours et devoirs dès le retour de l'enfant. Ils doivent répondre aux messages qui leurs sont adressés.
- L'accueil des parents se fait en dehors des heures de cour sur rendez-vous.
- Le non-respect du règlement intérieur entraînera des sanctions dont la gravité peut conduire à l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève